

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CASTELSARRASIN
(Tarn-et-Garonne)

**ARRETE PORTANT MISE EN PLACE DE PANNEAUX « CEDEZ LE PASSAGE »
RUE DE LA GAITE
N°2019_ARR_0774**

Le Maire de CASTELSARRASIN, Vice-Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

VU les articles L 411-1, R 411-1 à R 411-8 et R415-7 du Code de la route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6-1,

CONSIDÉRANT que par mesure de sécurité publique, il convient de compléter la réglementation de la circulation sur la rue de la Gaité,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : A compter de la publication du présent arrêté, un panneau « Cédez le passage » de type AB3a, un panneau de type AB3b et un panneau de type M9c, seront mis en place, rue de la Trompe, à l'intersection avec le chemin de Promes, lequel sera donc prioritaire.

ARTICLE 2 : La signalisation appropriée permettant de porter ces prescriptions à la connaissance des usagers, sera mise en place par les Services techniques Municipaux.


ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de Castelsarrasin ;
- Monsieur le Commandant de Police ;
- Les Services Techniques Municipaux ;
- Le Service de Surveillance de la Voie Publique ;



CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE
MAIRE compte tenu de l'envoi en
Sous-Préfecture le 07/10/2019 et de
la notification le 07.10.2019.....
POUR LE MAIRE

Castelsarrasin, le 02 octobre 2019.


Le Maire,
Ph. BESIERS.